

LA TRIBUNE LYONNAISE

Journal indépendant

ORGANE DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES, COMMERCIAUX, INDUSTRIELS ET AGRICOLES

Le Journal est mis en vente le Samedi matin.

ABONNEMENTS : Rhône et départements limités... 5 fr. 50 c.
France et Alsace... 6 fr. 50 c.
Union postale... 7 fr. 50 c.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

A. LEFEBURE, Directeur et Rédacteur en chef.
33, RUE THOMASSIN, 33

Adresse au Directeur toutes les Communications et Correspondances concernant
LA RÉDACTION ET L'ADMINISTRATION

ANNONCES :

Anglais, 4^e page... 1 fr. 40 c.
A la 1^{re} page... 1 fr. 75 c.
Réclames... 1 fr. 75 c.
Chronique... 1 fr. 75 c.

Les Annonces sont reçues exclusivement
par l'Office de Publicité Lyonnaise, 32, rue Centrale, Lyon.

AUJOURD'HUI

Depuis huit jours, que d'événements ont assombri les esprits et les visages !

D'abord, il y a eu les manifestations bruyantes, tumultueuses, contre la municipalité, qui a aboli les subventions théâtrales. Était-ce de saison ? Nous voulons bien que la suppression des subsides ordinaires, auxquels nos théâtres et la population de Lyon avaient été habitués de temps immémorial, ait été une lourde faute ; était-ce une raison pour se lancer aux aventures de la rue ? On croit d'abord n'exciter qu'une postestation artistique, aussi légale que juste, aussi modérée qu'énergique ; mais la foule s'en mêle et d'artistique que devait rester la manifestation, elle devient politique. Aux gens de goût, aux amis des arts, se joignent la tourbe des petits crevés, amateurs de produire leur nullité, et celle des mécontents, qui profitent de toutes les occasions pour faire pièce à leurs adversaires.

Les Républicains s'attendaient-ils à se rencontrer dans ce tohu-bohu côté à côté avec ceux qui les combattent sans relâche et par tous les moyens ? Certes non. Ils ont appris de nouveau que qui sème le vent récolte la tempête.

Puisse cette expérience n'être pas perdue pour l'avenir. La foule s'est heureusement calmée et les événements sont réduits à une bien petite proportion, eu égard à ce qui aurait pu arriver. C'est au Conseil municipal de donner suite à ses intentions actuelles, de rétablir enfin la subvention.

Nos conseillers ont pu se convaincre que l'on ne prend pas les mouches avec du vinaigre, ni les hommes avec de grands airs de hauteur ou des coups d'autorité. Parlez-nous le langage de la raison, de la paix, de la liberté, de la conciliation : le peuple comprend cette langue et la parle volontiers avec ceux qui en usent !

Allons, allons — le flot qui nous a divisés est passé ; souvenons-nous que l'union fait la force ! Et la force nous est nécessaire pour traverser les pénibles circonstances où nous nous agitions. Les extrêmes se sont ligés : le royalisme lève le front dans ses banquets et le nihilisme accomplit ses forfaits à la dynamite ! Terreur blanche, terreur rouge, terreur noire, tout conspire contre une République honnête, sage, respectueuse de tous les droits, exigeant, de tous les devoirs, trop bonne fille, peut-être un peu molle, un peu hésitante, mais loyale et sincère.

Qu'aurait fait l'Empire si les républicains eussent tenté alors la centième partie de ce que font aujourd'hui les monarchistes ? Nous ne demandons pas qu'on recoure aux mêmes procédés ; mais nous voulons qu'on sente le gouvernement, qu'on obéisse au pouvoir : il n'y a pas de liberté sans autorité.

C'est pourquoi, aussi, nous voudrions bien que, dès la rentrée des Chambres, le ministère songeât enfin à nous débarrasser une bonne fois de tous les récidivistes. C'est parmi eux, c'est dans l'écume des prisons que se recrutent les bandits qui effrayent la société et qui font douter de la force des lois !

C'est bien là aussi l'avis du *Nouvel-iste de Paris*. Au lieu, dit-il, de soulever toutes les questions en même temps et de n'en résoudre aucune, la Chambre fera bien, dès la rentrée, de s'occuper d'une proposition de loi dont le caractère d'urgence nous paraît suffisamment démontré et autour de laquelle s'est fait depuis quelque temps un tel mouvement d'opinion qu'il ne nous semble pas possible d'en retarder plus longtemps l'examen. Nous voulons parler de la loi sur les récidivistes.

La nécessité d'une épuración sérieuse ne s'est jamais fait plus vivement sentir. Paris et les grandes villes sont devenues le soir de véritables forêts de Bondy, et il n'est point de jour où les journaux ne nous apportent la nouvelle de quelque agression nouvelle. Hier, c'étaient deux gardiens de la paix qui étaient assaillis par une bande de misérables.

Demain ce sera autre chose. Et il paraît que la police est désarmée. On ne peut, en effet, loger et garder sous les verrous tous ces individus de sac et de corde qui pullulent dans la capitale et à Lyon. Mais la statistique criminelle nous fournit, à ce sujet, de précieux renseignements : il paraît que neuf fois sur dix on les surprend en récidive. Il y aurait donc le plus grand intérêt à voir voter à bref délai la proposition de M. Waldeck-Rousseau ou telle autre de même nature, qui débarrasserait la France de son plus terrible fléau et aurait en outre l'avantage inestimable de repeupler nos colonies lointaines.

CE QUI SE PASSE

La Cour d'assises de Saône-et-Loire vient de renvoyer à une autre session l'affaire de Montceau-les-Mines. Cette décision a été motivée par les menaces anonymes qui arrivaient de toutes parts aux jurés. D'autre part, les événements dont la ville de Lyon est en ce moment le théâtre, sont, paraît-il, sur le point de se produire à Mâcon.

Dans de telles conditions, on avouera que le jury, ne se trouvant plus en situation de délibérer avec indépendance, nous n'aurons donc point avant quelque temps le dernier mot de cette déplorable affaire, car il est vraisemblable qu'il y aura lieu de compléter l'instruction, et d'élargir même le cadre du procès.

Les faits qui se sont produits postérieurement à Lyon, Saint-Étienne et Paris, semblent avoir une connexité absolue avec lui ; c'est ce que nous montrera, d'ailleurs, bientôt l'information judiciaire à laquelle on procède en ce moment.

Quant à l'interpellation que les députés d'extrême-gauche se proposent d'adresser au gouvernement au sujet de son attitude dans cette affaire, nous doutons qu'elle nous apprenne rien de nouveau, car le garde des sceaux ne pourrait fournir d'explication sur ce point sans entraver l'action de la justice. Il faut donc attendre.

Les anarchistes n'en continuent pas moins, d'ailleurs, leur effrayante propagande. Rien ne les arrête plus. Dans les réunions qu'ils organisent, les opinions les plus subversives se font jour. L'un demande un moyen radical de faire de l'ouvrier l'égal du bourgeois ; on lui répond qu'il n'y a pour cela que le poignard et la dynamite. Un autre traite de brigand le commissaire de police présent à la séance, un troisième va même jusqu'à se déclarer prêt à assassiner le président de la République. Enfin on passe de la théorie à la pratique, et à Lyon les bombes vont leur train.

Nous sommes évidemment en présence d'une conspiration savamment ourdie, préparée de longue main, et l'affaire de Montceau n'en est qu'un simple épisode.

On a laissé, depuis quelques années, s'organiser, se développer en France des sociétés secrètes qui sont destinées à former les cadres de la révolution future. Il existe, c'est le Temps qui le dit, et le Temps est d'ordinaire bien renseigné, il existe une association internationale d'anarchistes dont le siège est à Genève et dont les ramifications s'étendent sur tout le bassin du Rhône et de la Loire. C'est cette association qui est chargée de préparer la fameuse liquidation sociale : on sait aujourd'hui par quels moyens.

Eh bien, le moment est venu de couper court à ces entreprises criminelles et de montrer de l'énergie. Le gouvernement, en faisant partout respecter l'ordre, aura l'approbation du pays tout entier, et nous ajouterons qu'il servira la cause de la République dont les insurgés de Montceau et les anarchistes qui les poussent sont les plus cruels ennemis. Comme l'a fort bien dit, il y a quelques jours, dans une réunion électorale un homme politique bien connu, on peut être un grand ami de la liberté et ne pas vouloir que l'autorité périclite entre des mains républicaines.

RÉCLAMATIONS

Perte de quittance et double paiement.

On doit, pour les articles imposés, payer les droits d'entrée auxquels ils sont soumis. S'y soustraire, c'est frauder ; mais les faire payer deux fois, n'est-ce pas voler ?

Nous avons raconté cette histoire d'un jeune homme qui paye 90 fr. 90 à la barrière des Grandes-Terres pour l'entrée de trois bœufs, qui reçoit en échange la quittance n° 159, qui la perd en route et qui court en chercher une autre, n° 207, au bureau de la Mulatière contre un nouveau versement de 90 fr. 90. Cette somme n'a jamais été restituée ! et pourtant n'a-t-elle pas été indûment perçue ?

Admettons que le second versement soit momentanément exigé pour la bonne règle de la comptabilité ; mais on doit retrouver ensuite trace de la première perception inscrite sur les registres de l'octroi. Qui empêche de délivrer un *dupliquata* de la première quittance et de rembourser la seconde qui a été réglée en trop ? Il s'agit d'un seul et même objet, comme la preuve est facile à produire ; les droits ne sont dus qu'une fois. Les octrois sont institués pour sauvegarder les intérêts financiers de la ville et non pour tracasser les contribuables et les pressurer à plaisir. Est-ce que certaines administrations se croient exemptes d'observer strictement les règles de la probité ?

Voici qui est plus fort. Le 12 août, un négociant en bestiaux perd une quittance (n° 291) à 75 moutons et il est obligé de payer une nouvelle quittance (n° 400). Celle des Charpennes ne fait-elle pas ici double avec celle de la Mulatière ?

Croyez-vous qu'on va lui en restituer le montant ? Allons donc ! On lui répond qu'une quittance est assimilée à un billet de banque et que personne n'aurait la prétention de faire rembourser par le directeur de la banque le montant d'un billet perdu.

Belle morale ! et quelle bonne foi ! Quel rapport y a-t-il entre un billet de banque, qui est une véritable monnaie, avec une quittance d'octroi, qui est un titre de libération vis-à-vis de la Ville ? Mais la logique va de pair avec la probité, paraît-il, auprès de certaines gens. Nous laissons au public le soin de qualifier de tels arguments et de tels actes. N'est-ce pas le cas de rappeler le vers de Boileau :

J'appelle un chat un chat et Rollet un fripon.

Voirie.

Nous signalons, dit le *Nouvel-iste*, à M. le directeur de la voirie l'état vraiment pitoyable de nos places et de nos rues.

Il est désormais impossible de faire un pas dans Lyon sans être crotté de boue jusqu'aux genoux.

Nous savons que M. Domenget se plaint de la parcimonie municipale ; mais il doit, cependant, disposer d'un nombre de cantonniers suffisant pour faire enlever au moins le plus gros.

Et, puisqu'il ne pourrait mieux faire, l'on se résignerait.

Mais, de grâce, qu'il fasse au moins ce qu'il peut.

LE MARCHÉ DE LA VILLETTE

Le Bulletin du ministère de l'agriculture s'occupe du marché de la Villette et en relève les chiffres. Ne pourrait-on pas se procurer les mêmes renseignements pour celui de Lyon ?

On est frappé des progrès des arrivages sur ce marché ; ils sont surtout à noter depuis 1880. On a compté cette année les quantités suivantes d'animaux de boucherie : 270,776 bœufs, 74,015 vaches, 15,000 taureaux, 200,318 veaux, 2 millions 39,743 moutons et 276,516 porcs.

Les bœufs livrés à la consommation viennent, pour la plus grande partie, de la Normandie, de l'Anjou et du Poitou, où ils sont élevés. C'est la Normandie et l'Ile-de-France qui fournissent les vaches. Les veaux sont de l'Orléanais, de la Normandie, de l'Ile-de-France et de la Champagne. A elle seule, l'Ile-de-France envoie sur le marché 39 0/0 des moutons que consomme Paris, et c'est du Maine, du Poitou, de l'Angoumois et de la Bretagne que sont expédiés le plus grand nombre de porcs gras.

Mais Paris ne limite pas ses achats à la France. L'Algérie et l'étranger concourent aussi à son approvisionnement de viandes vivantes. L'Italie, l'Allemagne et la Sardaigne expédient les bœufs ; les moutons viennent de l'Allemagne, de l'Algérie, de la Hongrie et même de la Russie, et enfin l'Allemagne, la Hongrie et la Pologne livrent au marché une très grande quantité de porcs vivants.

Il y a eu, d'une année à l'autre, des variations dans ces expéditions exotiques. Après avoir fourni à Paris 6,669 bœufs en 1879, l'Italie n'en a plus expédié que 1,145 en 1881, et

les envois de la Sardaigne pendant la même période étaient tombés de 7,337 à 154 têtes.

En 1879, la Prusse, qui avait expédié 247,708 moutons, n'en envoyait plus en 1881 que 189,149. L'Allemagne, au contraire, augmentait ses envois ; les arrivages de ce pays, qui étaient d'abord de 361,374 moutons, atteignaient en dernier lieu le chiffre de 432,184. La Hongrie progressait dans les mêmes proportions et de 158,507 le chiffre de ses livraisons montait à 208,435 moutons. Malheureusement, l'Algérie donnait un résultat tout à fait inverse. Les expéditions de notre colonie tombaient de 123,282 en 1879 à 28,585 bêtes en 1881.

La vente des porcs gras, provenance d'Allemagne, avait beaucoup diminué en 1881 ; mais en même temps, la Hongrie, la Pologne et l'Autriche avaient déjà fait des envois considérables.

Degrèvements de l'Agriculture

La crise que traverse l'agriculture se rattache à des causes de diverses natures : les unes sur lesquelles le gouvernement n'a aucune influence, les autres sur lesquelles il peut quelque chose.

Les bonnes ou les mauvaises récoltes, par exemple, ne dépendent pas du gouvernement. La hausse des salaires est un fait économique qui échappe à l'action du législateur. Ce fait se produit nécessairement dans toutes les sociétés en progrès ; il est inévitable, il est forcé. Dans les pays primitifs, où il n'existe que peu ou point d'industrie, peu ou point de professions libérales, où l'agriculture et l'élevé des bestiaux sont presque les seuls moyens de travail, la main-d'œuvre est à vil prix, parce que l'offre des bras est plus considérable que la demande. Lorsqu'au contraire les travaux industriels ou les professions diverses que comporte un état de société avancée viennent s'offrir aux bras en quête d'occupation, la demande est plus considérable que l'offre, et par conséquent le prix de la main-d'œuvre s'élève.

Restent donc les causes sur lesquelles le gouvernement, sur lesquelles le législateur peut exercer une influence. Ces causes, quelles sont-elles ? Et dans quelle mesure peut-on les supprimer ou les atténuer ?

Deux sortes de reproches sont adressés au législateur : il fait peser de trop lourdes charges sur l'agriculture nationale et il ne la protège pas suffisamment contre la concurrence étrangère.

Sur le premier point, nous sommes absolument d'accord avec nos correspondants : oui, les charges qui pèsent sur l'agriculture sont trop lourdes, surtout en ce qui concerne les droits d'enregistrement ; oui, il y a là une sérieuse réforme à entreprendre, et nous nous félicitons d'avoir mis à l'ordre du jour une question de si haut intérêt pour l'agriculture nationale.

Sur le second point au contraire, nous avons à faire de très sérieuses réserves au sujet des opinions émises par nos honorables correspondants.

La production agricole de la France, en laissant de côté certaines cultures spéciales, comme la betterave, le houblon, le colza, le chanvre, et le lin, peut se diviser en trois grandes catégories de produits : 1° céréales, grains et farines ; 2° bestiaux et produits qui en dérivent, tels que le lait, beurre, fromage, peaux, laines, suifs, etc. ; 3° vins, eaux-de-vie et alcools.

Voici dans quelle proportion s'est répartie l'importation de ces divers produits en 1881 : Céréales, grains et farines... 530 millions. Bestiaux et produits dérivés... 700 — Vins... 340 —

Dans les produits dérivés des bestiaux, nous avons compté les laines et peaux, les suifs, les graisses, les beurres, mais nous n'avons naturellement pas compté les soies, qui représentent 357 millions, les lins, les chanvres qui représentent près de 100 millions.

Lorsque la question était entière, c'est-à-dire avant les nouveaux traités de commerce, on pouvait demander et le *Soleil* a demandé que les matières premières produites par l'agriculture fussent protégées, avec drawback à la sortie des produits fabriqués. Le montant des droits perçus aura servi à dégrever les impôts intérieurs de consommation, les octrois, par exemple. Mais ce système n'a pas prévalu et aujourd'hui, en vertu des traités de commerce, les soies, les laines, les lins, les chanvres, les beurres, le lait, les œufs, les graisses, les peaux ne paient pas de droits. Or cet état de choses ne peut plus être modifié jusqu'en 1892, époque de l'expiration des traités.

Les droits sur les bestiaux ont été relevés et on a maintenu le droit de balance de 60 centimes sur le bled. Ni les céréales ni les bestiaux ne sont soumis au régime des traités de commerce. Le parlement peut donc également élever les droits sur les céréales ; mais il ne faut pas se dissimuler que cette mesure sera extrêmement impopulaire. Aussi les Chambres l'ont-elles toujours repoussée. Il y a là un courant d'opinion que les agriculteurs, suivant nous, ne parviendront pas à changer.

Restent les vins. Les viticulteurs avaient obtenu 4 fr. 60 l'hectolitre dans le nouveau tarif général. Les commerçants, qui recherchent les vins étrangers pour les coupages, ont réussi à faire abaisser ce droit à 2 fr. dans les traités de commerce. Là encore nous sommes liés pour 10 ans.

On voit que, par les faits des traités de commerce, les agriculteurs n'ont plus rien ou presque rien à attendre de la protection pour rele-

ver leurs affaires. Nous les tromperions si nous leur donnions des illusions à ce sujet.

Donc, puisque nous n'avons à choisir qu'entre la protection et le dégreèvement, et puisque la protection, pour des raisons diverses, est impossible, il ne nous reste que le dégreèvement.

Or, le dégreèvement, nous croyons l'avoir montré, doit porter avant tout sur l'enregistrement, le timbre et les frais d'actes de toute nature. De toutes les plaies dont souffre l'agriculture, celle-là est l'une des plus cruelles ; c'est en tout cas celle que nous pouvons le plus directement atteindre.

EDOUARD HERVÉ.

Nouvelle Culture de la Pomme de terre

D'après la note communiquée à la Société nationale d'agriculture, par M. Jensen, nous avons établi le diagnostic de la maladie de la pomme de terre, causée par le *peronospora infestans*. Voici, aujourd'hui, le nouveau système de culture proposé par l'habile observateur danois, pour éviter les dégâts causés par le cryptogame ravageur.

1° Il faut travailler la terre de manière à planter les pommes de terre dans un sol bien meuble qui fournira une protection plus efficace que la terre grumeleuse ;

2° Les pommes de terre sont plantées de bonne heure, s'il est possible, avec un écartement des lignes de 74 à 79 centimètres au moins. Le système ne demande pas nécessairement un écartement plus grand ; mais en le faisant plus petit, on rend plus difficile le buttage de protection ;

3° Le premier buttage doit être plat, le sommet du talus doit être large, sa hauteur doit être de près de 11 centimètres. Si on le croit utile, on peut répéter le buttage plat ;

4° Un buttage de protection se fait aussitôt que les taches de la maladie commencent à se montrer sur les feuilles des plantes. Si le moment de la récolte du blé arrive sans que les taches apparaissent, il faut se mettre à faire le buttage sans attendre les taches ;

5° Pour exécuter le buttage de protection, on butte d'un seul côté un talus élevé qui a une pente ou une largeur considérable en bas, du côté où se fait le buttage ! en haut le talus doit être pointu. La couche de terre qui se forme ainsi au-dessus du niveau élevé des pommes de terre supérieures, doit avoir de suite une épaisseur de 130 à 140 millimètres ; à force de s'enfoncer elle finira généralement par conserver 105 à 115 millimètres d'épaisseur. En même temps qu'on fait ce buttage, on donne aux fanes des pommes de terre une inclinaison légère du côté opposé ; les fanes doivent rester à demi debout ;

6° Dans les petites cultures, on fait le buttage plat et le buttage de protection à l'aide d'un hoyau ou d'une bêche ; si la culture est considérable, il faut se servir de la charrue-buttoir, le protecteur, dont la construction se conforme absolument au système développé ci-dessus ;

7° Pour éviter une maladie nouvelle après l'arrachage, laquelle peut devenir quelquefois très grande, il ne faut arracher la pomme de terre que trois semaines environ après le dessèchement des dernières feuilles du champ ;

8° Si les fanes sont coupées et enlevées, ce qui ne doit se faire que quand le dessèchement des feuilles est très avancé, au risque de nuire au rendement, l'arrachage pourra avoir lieu, à ce qu'il paraît, six jours après, sans s'exposer à l'éruption de la maladie produite pendant l'arrachage.

Ce système est peu difficile à appliquer, puisqu'il n'ajoute qu'un buttage pendant l'été aux procédés ordinaires. Des expériences très nombreuses ont été faites en 1881. D'après le rapport de M. Jensen, elles ont été entreprises dans toutes sortes de terres, ayant soin de planter dans le même champ, suivant le système de culture ordinaire, et de soumettre une certaine quantité de pommes de terre au buttage de protection. Toutes les expériences ont donné le même résultat : extension de la maladie dans le premier cas, arrêt dans le second.

Souvent il arrive que des tubercules arrachés deviennent malades en silos ou dans les caves. C'est pour parer à ce danger que M. Jensen recommande de n'arracher les tubercules que trois semaines environ après le dessèchement des dernières feuilles. Celles-ci ne peuvent alors répandre sur les tubercules les spores qui engendrent la maladie.

Nous nous proposons de cultiver nos pommes de terre d'après le système Jensen, et nous engageons les cultivateurs à l'expérimenter également, car la parmentière tient une si grande place dans l'alimentation qu'il importe de se garantir de la maladie qui fait de si grands ravages dans nos récoltes.

ERNEST MENAULT.

LES PLANTES CULTIVÉES

Il y a trente ans environ, de Candolle publiait sur l'origine et l'histoire des plantes cultivées un ouvrage fort intéressant, que les progrès de la botanique, des explorations nouvelles et des découvertes archéologiques ont rendu de plus en plus incomplet. L'auteur a donc repris son œuvre afin de la mettre au niveau des connaissances précédentes. Il en a entrepris l'Académie des sciences, dans la séance de lundi dernier.

M. de Candolle compte environ 247 espèces

Aujourd'hui samedi, 28 octobre, à 9 heures du matin, au marché aux chevaux, on vendra 31 chevaux réformés, dont 74 provenant de cuirassiers et 7 de hussards.

les rayons nord et est de Paris, ce qui permettrait de compter sur un temps sec, dans des conditions atmosphériques normales.

Nous cotons sur le marché :

	1 ^{re} q ^{te}	2 ^e q ^{te}	3 ^e q ^{te}
Paille de blé 1882.	36 à 37	33 .. 30 ..	
— de seigle ..	30 .. 28 ..	26 ..	
— d'avoine ..	30 .. 27 ..	25 ..	
— 1882 ..	63 .. 58 ..	53 ..	
Luzerne 1882 ..	66 .. 61 ..	55 ..	
Regain ..	62 .. 50 ..	48 ..	

Le tout rendu dans Paris, au domicile de l'acheteur, droits d'entrée compris par 100 bottes de 5 kil., savoir : 6 fr. pour foin et fourrages secs ; 2 fr. 40 pour paille.

HUILES — PÉTROLES

Paris, jeudi 26 oct. — Cours commerciaux.
HUILE DE COLZA. — Les prix sont en nouvelle hausse avec peu de vendeurs.

Le livrable en novembre se traite à 84 fr. On fait du novembre et décembre à 84.50 et des 4 premiers mois à 82.20.

On cote à midi 1/2 :

Disponible ..	80 75 à ..
Livrable octobre ..	80 75 ..
— novembre ..	81 ..
— nov. et déc. ..	81 50 ..
— 4 premiers ..	82 50 ..

Les 100 kil. nets, fût compris, esc. 1 0/0.
Les acheteurs sont nombreux après la cote, et nous constatons, en clôture, une nouvelle hausse de 25 centimes, tant sur le disponible que sur le livrable.

Colza épurée, suivant marques et suivant logement les 100 kil. 86... à 89...

LIN. — Hausse de 25 c. sur le rapproché et de 50 c. sur les 4 premiers mois.

Disponible ..	60 75 à 61 ..
Livrable octobre ..	60 75 61 ..
— novembre ..	60 75 61 ..
— nov. et déc. ..	61 ..
— 4 premiers ..	62 ..

Les 100 kil. net, fût compris, escompte 2 %.

PÉTROLE. — Mêmes prix. Voici les cours aux 100 kil. :

Disponible ..	47 .. à 48 ..
Livrable ..	47 .. 48 ..
Essence de 700 à 740, disp. ..	57 .. 58 ..
— livrable ..	57 .. 59 ..

Disponible .. 40 .. à ..
Livraison .. 40 .. 40 ..
Essence lavée disponible .. 39 .. 40 ..
— livrable .. 39 .. 40 ..

On cote au détail à l'hectol. :

Pétrole raffiné, disponible ..	39 .. à 40 ..
— livrable ..	39 .. 40 ..
Marque Luciline prise à Paris ou Rouen :	
Disponible ..	40 .. à ..
Livrable 1882 ..	40 .. 40 ..
Essence lavée disponible ..	39 .. 40 ..
— livrable ..	39 .. 40 ..

Marseille (Bouches-du-Rhône), 25 octobre.

HUILE D'OLIVE COMESTIBLE. — Bien tenues.

Les 100 kil. :
Aix surfine, 180 à 200. — Aix fine, 160 à 180. — Bari A vieille, 135 à 145. — Bari A vieille, 130 à 140. — Bari 1 vieille, 120 à 130. — Bari 2 vieille, 110 à 120. — Toscane surfine, 190 à 200. — Toscane fine, 170 à 180. — Toscane mi-fine, 150 à 160. — Les 100 kil., fût perdu, esc. 1 p. 100, bonification de 3 fr. 50 par 100 kil. pour droit de douane. — Var surfine, 125 à 130. — Var fine, 100 à 110. — Huile mangeable toute provenance, 85 à 90. — Tunis fine, 84 à 85. — Tunis surfine, 88 à 90.

HUILES DE GRAINES COMESTIBLES. — Prix en hausse. Les 100 kil.

Sésame surfine Levant, 105/108. — Sésame Bombay, 88/90. — Sésame Kurrachée, 90/92. — Sésame fines 2^e Levant, 75/78. — Sésame 2^e Bombay, 70/72. — Sésame Calcutta, 71/72. — Arachide surfine, 145/148. — Arachide surfine Gambie, 95/100. — Arachide surfine Cazamance, 95/100. — Arachide Décorique, 72/75. — Arachide Rio Nunez, 75/78. — Pav. t surfine, 75/78. — Coton surfine, 100/105.

HUILES DE GRAINES LAMPANTES. — Baisse sur les sésames, les arachides restent bien tenues. Les 100 kil.

Sésames, 66/67. — Arachides, 71/72. — Colzas brutes, 77/78. — Colzas épurées, 85/86. — Ravison brute, 62/63. — Ravison épurée, 69/70. — Lin Bombay, 72/73. — Lin Roumelle, 72/73. — Nota. — Ces prix s'entendent pour la marchandise nue, au comptant.

ALCOOLS — VINS

Paris, jeudi 26 oct. — Cours commerciaux.
ALCOOL. — Le marché est assez ferme. Les vendeurs sont rares.

Le courant du mois demandé à 48,25 est tenu à 48,78.

Novembre trouve acheteurs à 48,75, sans vendeurs au-dessus de 43,25.

Novembre et décembre sont peu offerts à 49,25.

On fait des 4 premiers mois à 51,25 et les 4 mois de mai sont nominaux de 52,50 à 53 fr.

Le stock diminue de 100 pipes.

Cote établie à 12 h. 3/4 (l'hect. de 90^e nu) :

Livraison Oct. (non logé) ..	48 25 48 75
— Novembre ..	48 75 49 25
— Nov. et déc. ..	49 .. 49 25
— 4 premiers (nus) ..	51 25 ..
— 4 mois de mai ..	52 50 53 ..

Les prix restent fermement tenus après la cote ; le courant du mois est demandé à 48,50 ; on fait du novembre et décembre à 49,25, et les 4 premiers mois ne valent pas moins de 51,50.

Circul. Pipes, 600 contre 1,050 hier.

Stock : Pipes, 14,725 contre 4,950 en 1881.

Cette (Hérault), 25 octobre.

3/8 disponible, 100 à 105 fr. ; marc, 95 ; Nord, 62 fr. Vins affaires calmes, prix fermes maintenus.

SUIFS, SAINDOUX, SALAISONS

Paris, le 25 octobre.

Le cours officiel des suifs frais fondu de boucherie a été fixé aujourd'hui à 101 hors Paris, soit en baisse de 4 fr. sur le cours précédent.

Le suif fondu est à 143, dans Paris.

Suif en branches (rendement moyen de 75/100), 75,75.

Marseille (Bouches-du-Rhône), 25 oct.

SAINDOUX ET SALAISONS. — Selon marque, entrepôt d'octroi.

Saindoux raffiné en tierçons, 160 à 162. — Rafiné fréquents, 163 à 164. — Rafiné cuveaux, 165 à 168. — En panes salées, 164 à 165. — En panes non salées, 164 à 165.

Le Havre (Seine-Inférieure), 18 octobre.

SAINDOUX. — On a fait hier soir 400 tierçons Wilcox à livrer sur décembre de 74,50 à 75 fr. par 50 kil. et 100 tierçons sur novembre à 79 fr.

Aujourd'hui on a réalisé 350 tierçons Wilcox sur novembre à 79 fr. et 50 tierçons d'ivoire sur janvier à 72,50. Les prix sont plus faibles. On vient de céder cette après-midi 50 tierçons Wilcox disponible et 100 tierçons d'ivoire à livrer courant octobre à 80 fr. par 50 kil., plus 500 tierçons d'ivoire sur novembre à 78 fr.

SUCRES & MÊLASSES

Paris, 26 octobre. — Cours commerciaux.

SUCRES. — Affaires plus actives ; tendance ferme.

Disponible ..	60 87 à 60 75
Courant ..	60 87 60 75
4 d'octobre ..	61 25 61 37
4 premiers ..	62 75 ..

(Les 100 kil. net, en gare ou entrep., esc. 1/4 0/0)

SUCRES RAFFINÉS. — Les prix sont plus soutenus.

Marque C. Say ..	111 50 à ..
Autres marques ..	110 50 111 ..

Les 100 kil. par 200 pains au moins, 50 c. de plus par quantités inférieures, pris dans l'usine.)

MÊLASSES. — Mêmes prix.

Disponible ..	41 50 à 42 50
Livrable 1882 ..	41 ..

CUIRS

Paris, 26 octobre 1882.

Voici les cours des deux principaux détenteurs qui opèrent en dehors des ventes publiques :

Cours d'octobre

Bœufs 95 .. et au-dessus ..	53 .. 52 ..
— 94 à 70 1/2 kil. ..	47 75 48 ..
— 69 1/2 kil. et au-dessus ..	42 50 42 50
Vaches laitières ..	45 .. 45 ..
— de bande ..	47 25 47 50
Taureaux ..	42 75 42 50
Veaux 14 demi-kil. et au-dessus ..	64 25 64 ..
— 13 1/2 demi-kil. et au-dessus ..	75 .. 75 50

Les cuirs égorvés subiront une refaçon de 2 fr. par cuir.

Les cuirs étrangers marqués de feu ou non marqués subiront une refaçon de 3 fr. par cuir.

CAFÉS ET CACAO

Marseille (Bouches-du-Rhône), 25 octobre.

CAFÉS BON GOUT.

Voici nos cours par 50 k. ent. esc. 1 à 2 p. 0/0.

St-Domingue, sup., 57 à 60. — Saint-Domingue ordinaire, 44 à 50. — Maracaibo, 50 à 54. — Bourbon pointu, 85 à 95. — Moka trié, 130 à 140. — Puerto-Rico, 85 à 95. — Guayra gragé, 65 à 70. — Guayra non gragé, 50 à 54. — Guatemala, 55 à 59. — Mysore trié, 56 à 92. — Malabar natif, 71 à 78.

— Ceylan plantat. tr. et cl., 85 à 100. — Ceylan natif tr. et cl., 85 à 100. — Costa-Rica gragé, 85 à 95. — Java bon ordinaire, 60 à 70. — Demerary, W J, 82 à 100. — Bonthyne, 53 à 57. — Manille, 55 à 60.

Bordeaux (Gironde), 25 octobre.

CAFÉS. — Calmes, prix bien tenus. On a vendu 850 sacs Guayra et Puerto-Cabello gragé de 70 à 82 fr. ; Rio Janeiro non lavé à prix secret ; Costa-Rica de 68 à 78 fr. les 50 kil. ent. ;

CACAO. — Marché ferme ; peu d'affaires. On a vendu 165 sacs Caraque à 102 fr. ; Guayaquil-Ariba à 95 fr. les 50 kil. ent.

VANILLE. — On a vendu 15 boîtes Réunion à 62,50 le kil.

DIVERS

Marseille (Bouches-du-Rhône), 25 octobre.

RIZ. — Nous cotons les 100 kil. en sacs.

Riz de Bologne, 50 à 55. — Riz glacé, 41... à 55

Riz écume (8 étoiles), 39... — Riz (6 étoiles), 38... à 55. — Riz Rangoon extra, 29... à 55. — Riz Rangoon, n° 1, 27... à 55. — Riz Rangoon brisé, 25... à 55. — Riz de Saigon, en tiers, 25.

RAISINS A BOISSONS. — Marché calme.

Petits grains Thyras, 43 à 44. — Petits grains ordinaires 25 à 26. — Gros grains Samos, 25 à 26

Gros grains Chesmé, 46 à 48. — Gros grains, ordinaire, 25 à 26. — Gros grains Chypre, M à 25. — Gros grains Chypre bouillis, 25 à 26. — Rouges Dénia, M à 25. — Rouges Vouria, 47 à 48. — Rouges Samos muscats, 37 à 38. — Noirs Corinthe, 54 à 56.

POIVRES. — Calme.

Nous cotons par 50 kil. ent. esc. 2 p. 0/0.

Poivre blanc Singapore, 125 à 130. — Poivre blanc Penang, 118 à 125. — Poivre noir Tellichery, 80 à 83. — Poivre noir Singapore, 71 à 75. — Poivre noir Sumatra, 67 à 70. — Poivre noir Java, 68 à 71. — Poivre noir Saigon, 70 à 72.

Pézenas (Hérault), 26 octobre.

RAISINS SECS A BOISSON. — La hausse continue à s'accroître et le calme n'est pas prêt de finir. Les quelques rares affaires qui se traitent au fur et à mesure des besoins de la fabrication se font à des prix très élevés.

Le Gérant : C. BAUDOUIN.

Lyon, imp. PERRELLON, gr. r. de la Guillotière

ON DEMANDE un commanditaire associé ou intéressé, un apport garanti pour extension à donner à industrie spéciale brevetée.
S'adresser à l'Office de Publicité lyonnaise, rue Centrale, 32.

A VENDRE

En bloc ou en détail

MATÉRIEL DE BOUCHERIE

Composé de : un beau plot, une table en marbre, une petite grille, etc., etc.

S'adresser au bureau du journal, de 2 à 5 h. du soir.

Vente et Achat de fonds de Boucherie et Charcuterie

BUREAU DE PLACEMENT
Des Garçons Bouchers et Charcutiers

J.-M. MICHON

21, Chemin de Saint-Just à Saint-Simon, 21, LYON-VAISE

Ouvert les jours de marché, de 9 à 2 heures

SUCCURSALE : 48, rue Saint-Jean, 48, LYON

A vendre, pressé, bon fonds de Boucherie, centre de la ville, pour cause de maladie. — Bonnes conditions. — Prix modérés.

Fonds de Boucherie, centre de Lyon. — Location : 800 fr. — Patente : 180. — Affaires : 1 bœuf 1/2, 8 moutons et 4 veaux. — Prix : 7,500.

Plusieurs fonds de Boucherie et Charcuterie à vendre à Lyon et dans les environs, depuis 3,000 jusqu'à 20,000 fr.; bonnes occasions.

On demande des Garçons charcutiers ainsi que des Apprentis bouchers et charcutiers

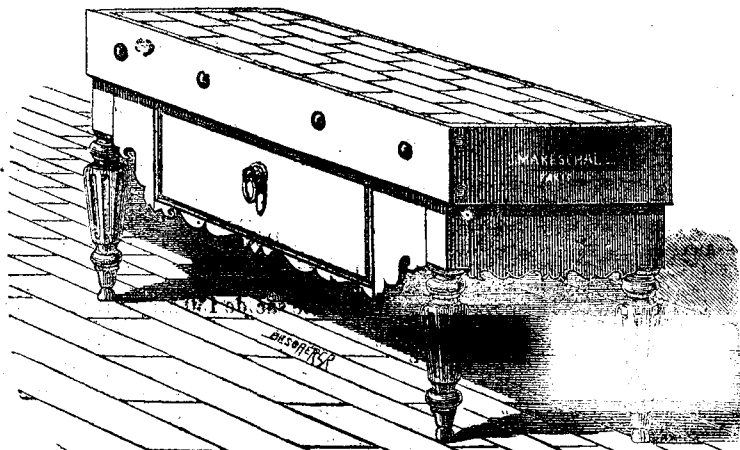
Diplôme d'honneur (Grand Prix) Exposition Internationale 1879

JULES MARESCHAL, A PARIS

185, Rue d'Allemagne (dans l'impasse)

INSTALLATIONS, MACHINES et OUTILLAGE pour BOUCHERS et CHARCUTIERS

ÉTAUX EN BOIS DEBOUT



On fabrique les étaux montés de tous genres et de toutes dimensions en longueur, largeurs et épaisseurs à la demande des clients. — On livre également des étaux nus, c'est-à-dire sans la monture. Prix compris les quatre équerres aux angles en fer poli.

En 20 centimètres d'épaisseur et 80 centimètres de large	45 fr. le mètre.
En 25 ..	52 fr. —
En 30 ..	57 fr. —
En 50 .. (double face) et 60 cent. de large	125 fr. —

Grilles et fermetures d'hiver en fer, du genre le plus moderne. — Tables en fer à dessus de marbre de toutes dimensions. — Treuils fixes et treuils roulants pour abattoirs, etc., etc.

On peut traiter par correspondance. — Pour les grilles la maison envoie un employé pour prendre les mesures sur place et donner le prix d'avance.

Représenté à LYON, par MM. H. SAURET-GILLON et C^{ie}
70^e COURS LAFAYETTE.



ASTHME & CATARRHE

Gueris par les CIGARETTES ESPIC, 2 fr. la Boîte

OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NEURALGIES

Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS. Vente en gros, J. ESPIC, rue Saint-Lazare, 128. — Remise la signature sur chaque Cigarette.

BONNES OCCASIONS

A CÉDER

Un comptoir bien situé, prix : 17,000 fr. ; bénéfices, 5,000 fr. ; agencement neuf.

Un fonds de liquors, gros et demi-gros, ancien ; prix : 8,000 fr.

Pour renseignements, s'adresser à l'Office de publicité, 32, rue Centrale.

Agence d'Affichage et de Publicité

J. MALIGNON

LYON, 36, rue Grôlée, 36, LYON

Affichage à Lyon et à la campagne.

Distribution de Circulaires, Lettres de décès.

Impressions de tous genres.

ON DEMANDE une ouvrière pour la machine Bonnaz, sachant faire l'ornement d'église.

Montée du Gourguillon, n° 12, au 2^e.

CASINO DE VAISE

BRASSERIE ET HOTEL JACOLIN

Pont d'Ecully (Station des tramways)

DIMANCHE 22 OCTOBRE

GRAND CONCERT

Débuts du couple DAVID

ainsi composé :

Mlle Léa DAVID, chanteuse légère ;

M. Jules DAVID, baryton. — (Duos a'opéra).

M. AYMARD, comique excentrique des grands

Concerts de Paris.

Mlle HENRIETTE, comique.

Les frères NOEL. — Exercices des poids

Barrois. Travail de force et d'adresse. Succès !

Duos, opérettes, romances, chansonnettes, pantomimes, scènes à transformations, etc.

La soirée sera complètement variée

Bureau à 7 h. — Rideau à 7 h. 1/2

RIVOIRE

MENUISIER EN TOUS GENRES

Plots bois debout pour la Boucherie

Rue de la Pyramide, 108, Saint-Simon

Près le marché aux bestiaux

LYON-VAISE

Vente de Fonds de Commerce

GRAND BUREAU DE PLACEMENT

DES DEUX SEXES